

Les transformations d'extraction et les contraintes de Chomsky

Judith McA'Nulty

Numéro 8, 1978
Syntaxe et sémantique du français

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/800070ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/800070ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0315-4025 (imprimé)
1920-1346 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

McA'Nulty, J. (1978). Les transformations d'extraction et les contraintes de Chomsky. *Cahier de linguistique*, (8), 295–336. <https://doi.org/10.7202/800070ar>

LES TRANSFORMATIONS D'EXTRACTION ET LES CONTRAINTES DE CHOMSKY

Dans *Conditions on transformations*, Chomsky propose pour la première fois que certaines contraintes traitent à la fois les données syntaxiques et sémantiques. Dans plusieurs cas, celles-ci sont appuyées par un ensemble de faits tirés indifféremment de l'une ou l'autre des composantes.

La contrainte des temps finis interdit la passivation de (2) sans interdire celle de (4) sur le plan syntaxique ;

- (1) *Contrainte des temps finis*
No rule can involve X, Y in the structure
... X ... [_a... Y ...]
where is a tensed sentence
- (2) *I believe* [_p*the dog is hungry*]
X Y
- (3) **the dog is believed is hungry (by me)*
- (4) *I believe* [_p*the dog to be hungry*]
X Y
- (5) *the dog is believed to be hungry (by me)*

sur le plan sémantique, elle exclut (6) mais permet (7) en bloquant la règle d'interprétation qui rend agrammaticales les phrases où deux pronoms sont partiellement coréférents (dorénavant RI).

- (6) **we all want* [_p*me to win*]
- (7) *we all hope* [_p*I can win*]

(15) Contrainte du sujet

No rule can involve X, Y in the structure

... X ... [_a... Y ...] ...

where a) a is a subject phrase properly constringing MMC(Y)¹

and b) Y is subjacent to X.

(Y est sous-jacent à X si X et Y ne sont pas séparés par plus d'un noeud cyclique C, tel que C contient MMC(Y) et ne contient pas X. MMC(Y) est la première catégorie majeure (minimal major category) que l'on rencontre en remontant de Y vers la racine de l'arbre, ou Y lui-même si Y est une catégorie majeure).

(16) COMP John heard [_{SN}stories about who]

(17) who did John hear stories about ?

(18) COMP [_{SN}stories about [_{SN}who]] terrified John

(19) who did stories about terrify John ?

(20) we expect [_P [_{SN}pictures of [_{SN}each other]] to be on sale]

La contrainte de sous-jacence, par contre, concerne exclusivement la composante transformationnelle.

(21) Contrainte de sous-jacence

No rule can involve X, Y, X superior to Y

if Y is not subjacent to X.

(X est supérieur à Y si pour toute catégorie majeure² qui domine X, cette catégorie domine également Y, mais non l'inverse).

On attribue à cette contrainte la différence de grammaticalité entre (23) et (25), dérivées respectivement de (22) et (24).

1. Il est nécessaire de définir la contrainte en termes d'inclusion propre, afin de ne pas nuire à l'extraction du sujet entier.

(1) it seems [_P [_{SN}stories about John] to be spreading

(11) stories about John seem to be spreading

2. Nom, verbe, adjectif et toutes les catégories qui les dominent.

(22) COMP he believes [_P COMP John saw who]

(23) who does he believe (that) John saw ?

(24) COMP he believes [_{SN} the claim [_P John saw who]]

(25) *who does he believe the claim that John saw ?

Dans cet article, nous proposons une redéfinition du domaine d'application de deux de ces contraintes. L'argumentation porte sur la vérification des hypothèses suivantes :

- 1) la contrainte du sujet n'existe pas en sémantique ;
- 2) la contrainte du sujet spécifié n'existe pas en syntaxe. Elle s'applique aux règles d'interprétation sémantique. Seulement, Y compris *each other* et toutes les "rules of construal".

La première section remet en question la pertinence de la contrainte du sujet dans l'interprétation sémantique. Il est démontré que cette contrainte peut être simplifiée si son domaine d'application exclut les règles d'interprétation sémantique, règles qu'elle traite, dans sa définition actuelle, d'une manière tout à fait inadéquate. La discussion traite ensuite de la contrainte du sujet spécifié dans la composante transformationnelle. L'analyse concerne en premier lieu les constructions où CSS donne des résultats appréciables en syntaxe et montre que les mêmes résultats peuvent être obtenus sans cette contrainte. L'application de CSS est ensuite évaluée dans son traitement des pronoms clitiques qui grimpent dans une proposition supérieure : toutes les formulations de CSS font ici des prédictions incorrectes. Enfin une solution est proposée pour rendre compte des cas résiduels et éliminer ainsi les transformations grammaticales du domaine d'application de CSS.

1. La contrainte du sujet.

Chomsky introduit d'abord sa contrainte du sujet pour rendre compte des extractions :

- (26) *No rule can involve X, Y in the structure*
 ... X ... [_a ... Y ...] ...
 where a is a subject phrase properly containing MMC(Y)

Ainsi formulée, la contrainte prédit l'agrammaticalité de (19), (28) et (30),

- (18) COMP [_{SN} stories about [_{SN} who]] terrified John
 (19) *who did stories about terrify John ?
 (27) COMP [_{SN} [_P COMP John saw what]] surprised Mary
 (28) *what did that John saw surprise Mary ?
 (29) COMP [_{SN} [_P COMP PRO to see pictures of who]] surprised John
 (30) who did to see pictures of surprise John ?

la grammaticalité de (17), (32) et (34),

- (16) COMP John heard [_{SN} stories about who]
 (17) who did John hear stories about ?
 (31) COMP it surprised John [_P COMP Mary saw what]
 (32) what did it surprise John that Mary saw ?
 (33) COMP it surprised John [_P COMP PRO to see [_{SN} pictures of who]]
 (34) who did it surprise John to see pictures of ?

ainsi que la grammaticalité de (36),

- (35) COMP you supposed [_P COMP who would be there]
 (36) who did you suppose would be there ?

où Y n'est pas un cas d'inclusion propre dans X.

Par contre, elle prédit incorrectement que (37) et (38) seront agrammaticales.

(37) *we expect* [_P [_{SN} *pictures of each other*] *to be on sale*]

(38) *we expect* [_P [_{SN} *each other's arguments*] *to be valid*]

Devant cette difficulté, Chomsky considère à nouveau le problème et fournit l'étrange solution qui suit : la contrainte du sujet sera limitée aux cas où Y est sous-jacent à X.

(15) *No rule can involve X, Y in the structure*

... X ... [_α ... Y ...] ...

where a) *α is a subject properly conaining MMC(Y)*

and b) *Y is subjacent to X*

La modification n'a aucun effet sur les extractions auxquelles elle ne s'adresse pas. Elle a été introduite afin de corriger les prédictions fausses de la contrainte du sujet dans son application aux règles d'interprétation. Dans sa nouvelle formulation, la contrainte est inapplicable lorsque X et Y sont séparés par plus d'un noeud cyclique (voir les exemples (37) et (38)), mais elle demeure déterminante si X et Y appartiennent à des cycles adjacents. Les règles d'interprétation échappent donc à la sous-jacence, sauf si Y fait partie d'un sujet, auquel cas elles y sont soumises.

La perte de la généralisation qui éliminerait toute considération de sous-jacence dans la composante sémantique constitue un premier argument contre la sous-condition b) et la contrainte du sujet en sémantique. La sous-condition b) de (15), qui fait perdre la généralisation, n'explique jusqu'à maintenant que la grammaticalité des phrases (37) et (38). Quant à ces exemples, elle en rend compte par défaut, en rendant la contrainte inapplicable. Le même résultat serait obtenu si la contrainte n'existait pas en sémantique. En effet, si la condition du sujet était limitée aux extractions, le problème soulevé par les exemples (37) et (38) ne se poserait pas.

Un deuxième argument vient des exemples (39) et (40), que Chomsky exclut à l'aide de la contrainte du sujet.

(39) *they were quite happy [P [_αfor [SN each other]] to win]
 X

(40) *we hate [SN?it [P [_αfor [SN each other]] to win]]
 X

Ces deux exemples sont les seuls que Chomsky cite où la sous-condition b) de la contrainte du sujet empêche effectivement une règle de s'appliquer. Mais telle qu'elle est formulée en (15), la contrainte n'exclut pas (39) et (40) : X et Y n'appartiennent pas à des cycles adjacents. Elle les exclura à condition que soit effectuée une modification supplémentaire qui remplace *contient* par *L-contient* dans la définition de la sous-jacence (c'est-à-dire dans la sous-condition b)) :

X L-contient A si X domine un élément lexical B, différent de A

Sans *L-contient*, il y a dans (37) et (38) au moins deux noeuds cycliques (P et α) entre MMC(Y) = *the others* et X - si la complétive de (40) reçoit l'analyse [SN?it - P], il y en a trois - et la contrainte du sujet ne s'applique pas. Avec la nouvelle définition de *contient*, *for* et *it*, qui ne sont pas lexicaux, rendent non pertinents les noeuds cycliques α dans (39) et α et SN dans (40) : il ne reste plus qu'un noeud cyclique entre MMC(Y) et X, le noeud P, et les deux phrases sont exclues par la contrainte.

Mais cette modification soulève la question de l'asymétrie entre les sous-conditions a) et b) de la contrainte du sujet. *L-contient* remplace *contient* dans la définition de la sous-jacence, mais ne remplace pas *contient* dans la sous-condition a). En substituant également *L-contient* à *contient* dans la sous-condition a), on ne rend plus compte des exemples pour lesquels la modification a été introduite. L'inclusion propre est respectée (MMC(Y) = *the others* est inclus dans le syntagme sujet α : *for the others*), mais

L-contient n'est pas respecté : à cause du caractère non lexical de *for*, *a* ne contient pas $MMC(Y) = the\ others$. Les exemples (39) et (40) échappent donc à la sous-condition a), la contrainte du sujet devient inapplicable et la grammaticalité de (39) et (40) est prévue. En d'autres termes, la contrainte du sujet n'exclut (39) et (40) que dans la mesure où le mot *contient* n'a pas la même définition dans les deux sous-conditions.

Enfin, le nombre de noeuds cycliques qui séparent X et Y dans la sous-condition b) de la contrainte du sujet ne semble pas être le facteur qui détermine la grammaticalité des phrases qui subissent *each other* ou RI.

La contrainte du sujet prévoit que les règles pourront s'appliquer si X et Y sont séparés par plus d'un noeud cyclique. *Each other* doit, comme RI, s'appliquer aux structures du type de (41), où X est le sujet de la principale et Y le sujet de la proposition la plus enchâssée : avec ou sans *L-contient*, X et Y n'appartiennent pas à des cycles adjacents.

(41) X thinks [_pit is pleasant for John [_pfor Y to be happy]]

Les phrases (42) et (43) devraient donc être grammaticales, les phrases (44-47) agrammaticales. Selon nos intuitions, c'est le contraire qui se produit.

(42) *we think it is pleasant for John for each other to be happy

(43) we think it bothers Harry for each other to hunt game

(44) we think it is pleasant for John for me to be happy

(45) I think it is pleasant for John for us to be happy

(46) we think it bothers Harry for me to hunt game

(47) I think it bothers Harry for us to hunt game

La contrainte du sujet fait alors des prédictions fausses en sémantique.

Cependant, la suppression de la contrainte n'explique pas le comportement des deux règles dans (42-47). La présence de *for*, par contre, semble y être pour quelque chose. Les règles sont inapplicables quand il n'y a pas inclusion propre de MMC(Y) dans un sujet précédé de *for* : (42), par exemple, est moins acceptable que (48).

(48) *we think it is unpleasant for the children* [_p*for*
[_{SN}*pictures of* [_{SN}*each other*]] *to be on sale*]

Les phrases (42-48) peuvent être expliquées par une contrainte qui interdit l'application d'une règle si MMC(Y) n'est pas dans une relation d'inclusion propre avec le sujet *for SN*. Cette contrainte ne fait pas appel au nombre de noeuds cycliques qui séparent X et Y et permet d'éliminer *L-contient*.

Ensemble, la contrainte du sujet (sous-condition b) en moins et limitée aux extractions) et la contrainte *for SN* rendent compte des faits observés. Comme la version *L-contient* de la contrainte du sujet, la contrainte *for SN* prédit correctement que (49) sera grammaticale et (50-51) agrammaticales

- (49) **it bothers us for each other to be in the race*
 (50) *it bothers me for us to be in the race*
 (51) *it bother us for me to be in the race*³

tout en rendant compte des phrases (42-48), que la version *L-contient* de la contrainte n'expliquait pas.

2. La contrainte du sujet spécifié

Comme la contrainte du sujet, la contrainte du sujet spécifié (CSS) s'applique en principe aux composantes syntaxique et sémantique

3. (51) peut paraître marginale, mais les séquences $\left\{ \begin{matrix} \text{ne} \\ \text{us} \end{matrix} \right\} \left\{ \begin{matrix} I \\ \text{me} \end{matrix} \right\}$ restent souvent étranges même lorsque la contrainte des temps finis bloque l'application de RI.

- (i) *it bother us that I am in the race*
 (ii) *it bothers us that I left*

tique de la grammaire. Dans les sections qui suivent, nous poserons l'hypothèse qu'elle ne s'applique pas à la composante transformationnelle.

2.1 *L'agentivité*

Un premier argument contre l'utilisation de CSS dans l'application des transformations nous vient de la constatation de Chomsky que CSS fait parfois appel à la notion sémantique d'agent, un handicap sérieux si la contrainte doit s'appliquer à la composante transformationnelle. Comparez les phrases (53) et (54) (la contrainte, version standard, est donnée en (52)).

(52) *No rule can involve X, Y in the structure*

... X ... [_α ... Z ... -WYV ...] ...

where Z is the subject of WYV and is not controlled by a category containing X

(53) *why are John and Mary letting the honey drip on each other's feet ?*

(54) **why are John and Mary letting Bill drip honey on each other's feet ?*

CSS devrait interdire de relier *John and Mary* et *each other* dans les deux phrases. Elle ne le fait que dans la seconde, où Bill est agent.

2.2 *La contrainte du sujet spécifié et la syntaxe de "Conditions"*

Dans un grand nombre de constructions, CSS donne de bons résultats. La remise en question de la contrainte en syntaxe implique alors

a) que ces constructions ont été mal analysées ;

ou b) que la contrainte n'est pas nécessaire même lorsque les prédictions qu'elle fait sont justes : les faits dont elle rend compte peuvent être expliqués autrement.

Dans *Conditions on transformations*, les transformations qui se prêtent à la vérification de CSS sont Mouvement de SN et Mouve-

ment de Wh (Mt-Wh), la première lorsque COMP est vide (une description structurale où COMP n'apparaît pas peut représenter un arbre qui contient un COMP si celui-ci est vide), la seconde lorsqu'il n'y a pas de COMP (α -SN) et lorsque COMP est plein (sinon la transformation place le syntagme marqué Wh dans COMP).

En ce qui concerne Mt-Wh, CSS empêche l'extraction d'un élément qui fait partie d'un SN à sujet. (56), qui est exclue par la contrainte, diffère de (55) par la présence du sujet spécifié *John's*. Dans les deux cas, le noeud cyclique impliqué dans la contrainte est un SN et il n'y a pas de COMP.

(55) *who did you see* [_p pictures of ___] ?

(56) **who did you see* [_p John's pictures of ___] ?

L'extraction par Mt-Wh est également interdite dans (58), (59) et (60), où COMP est plein (PRO, le sujet de la subordonnée, est analysé comme un sujet spécifié). La phrase (57) est permise, que Mt-Wh soit ou non cyclique : si la règle est cyclique, elle s'applique successivement au premier et au deuxième cycle ; si la règle est post-cyclique, elle peut sauter par dessus le COMP vide.

(57) *what does he think* [_p (that) John said ___] ?

(58) **where did he wonder* [_p what PRO to look for ___] ?

(59) **who did John make a fortune* [_p by PRO cheating ___] ?

(60) **where did John make a fortune* [_p by PRO living ___] ?

Les extractions par Mouvement de SN où la contrainte est pertinente correspondent aux ex-transformations It-replacement, Tough-movement et Passif. Mouvement de SN s'applique à la structure (61) pour dériver (62), mais la transformation est bloquée par CSS dans (63) (It-replacement).

(61) *it seems* [_p John to be a fool]

(62) *John seems* [_p ___ to be a fool]

le sujet spécifié est susceptible d'être extrait. Parmi les exemples cités à l'appui de la contrainte, cette situation n'est pas très fréquente. L'extraction du sujet par Mt-Wh est impossible dans les SN à sujets ainsi que dans les propositions circonstancielles et les interrogatives indirectes.

(78) **whose did you see* [_p__ pictures of Harry] ?

(79) **who is he leaving for Guam* [_pin order for __ to get the promotion] ?

(80) **who did he wonder* [_pwhat __ would look for __] ?

L'extraction du sujet par Mt-Wh et par Mouvement de SN est interdite dans les constructions qui correspondent à l'ancien *Tough-movement* ;

(81) *it is pleasant for the rich* [_pfor poor immigrants to do the hard work]

Si le sujet pouvait être extrait de la subordonnée, les trois phrases suivantes seraient ambiguës.

(82) *for whom is it pleasant for the rich to do the hard work ?*

(83) *for poor immigrants, it is pleasant for the rich to do the hard work*

(84) *it is for poor immigrants that it is pleasant for the rich to do the hard work*

Aucune d'entre elles ne l'est : *for the rich* est interprété comme sujet de la subordonnée dans les trois cas.

La vérification de l'échappatoire du sujet repose donc, en dernière analyse, sur les prédictions de la contrainte pour It-replacement (voir 61-64) et pour la passivation (voir 71-73), qui permettent l'extraction du sujet. En ce qui a trait à ces sous-domaines de Mouvement de SN, les prédictions de CSS sont justes, mais il existe dans *Conditions on transformations* une autre contrainte qui fait exactement les mêmes.

Afin de rendre compte de la différence de grammaticalité entre (85) et (86)

(85) *who said what ?*

(86) **what did who say ?*

Chomsky a proposé la contrainte (87).

(87) Contrainte de supériorité

No rule can involve X, Y in the structure

... X ... [_α... Z ... -WYV ...] ...

where the rule applies ambiguously to Z and Y, and Z is superior to Y.

(A est supérieur à B si toutes les catégories majeures qui dominent A dominent également B, mais non l'inverse.)

Cette contrainte établit que le sujet d'un P est toujours supérieur à toutes les catégories du prédicat, du fait qu'il est immédiatement dominé par P.

Puisque les SN déplacés par Mouvement de SN dans les constructions traitées auparavant par It-replacement et par la passive ne sont pas marqués pour cette transformation (contrairement à Mt-Wh, par exemple), CSS n'est plus nécessaire pour expliquer le choix du SN de la subordonnée à extraire : la contrainte de supériorité choisit automatiquement le sujet. Dans (88),

(88) *I believe [_pcuriosity to have killed the cat]*

elle choisit *curiosity* et rejette *the cat* ;

(89) *curiosity is believed to have killed the cat*

(90) **the cat is believed curiosity to have killed*

dans (91),

(91) *it seems [_pJohn to like Bill]*

elle choisit *John* et rejette *Bill* ;

(92) *John seems to like Bill*

(93) **Bill seems John to like*

L'échappatoire du sujet demeure donc compatible avec les faits, mais impossible à vérifier.

Jusqu'à maintenant, nous avons montré que pour tous les cas où l'échappatoire du sujet était justifiée syntaxiquement, la contrainte elle-même n'était pas nécessaire. Cependant, si l'impossibilité d'extraire le sujet demeure parfois sans explication, cette lacune ne permet pas en soi d'écarter la contrainte du sujet spécifié. CSS justifiait le comportement de tous les éléments placés derrière le sujet dans α et la suppression de la contrainte est impossible à défendre si les phrases dont CSS rendait compte ne reçoivent pas une explication adéquate.

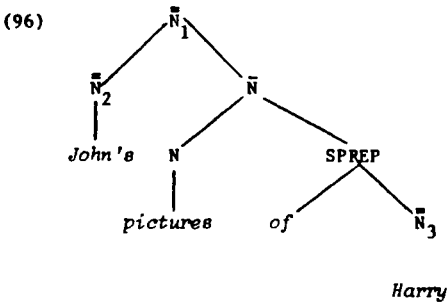
Le comportement du sujet d'un SN à sujet n'est pas abordé directement dans *Conditions on Transformations*, mais Chomsky suggère qu'une contrainte sur l'extraction du SPEC d'un SN soit invoquée pour empêcher le passage de (94) à (95) (voir note 10, p. 235).

(94) *you would approve of* [_{SN} *whose seeing John*]

(95) **whose would you approve of seeing John ?*

Cette contrainte, en conjonction avec CSS, permettrait de bloquer toutes les extractions d'un SN à sujet.

Si CSS disparaît de la composante transformationnelle et que la structure des SN à sujets est celle que Jackendoff (1974) a établie en remaniant les structures de Chomsky (1970), rien n'empêche l'extraction du \bar{N}_3 dans (96) par Mt-Wh. A sur A et la contrainte de supériorité n'interviennent pas lorsque la phrase contient un seul élément Wh.



Les règles qui dérivent (96) sont partiellement reproduites en (97) :

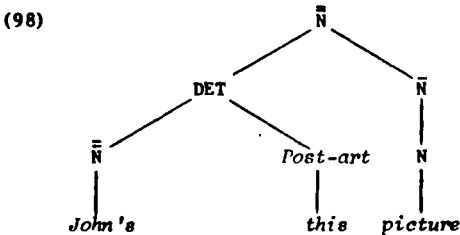
(97) a) $\bar{N} \rightarrow \left\{ \begin{array}{l} \text{ART} \\ \bar{N} \end{array} \right\} \bar{N}$

b) $\bar{N} \rightarrow N \dots$

où ... correspond aux compléments du nom

(97) dérive des représentations qui correspondent noeud à noeud aux représentations arborescentes de la phrase. Elles permettent ainsi une définition uniforme du sujet : celui-ci est défini par la relation entre \bar{N} et la catégorie, \bar{N} ou P, qui le domine immédiatement. Les syntagmes nominaux qui choisissent ART plutôt que \bar{N} sont des SN sans sujet.

Chez Chomsky, ce qui suit *John's* devant \bar{N} entre dans la catégorie du Post-article. La structure (98) est la structure profonde du SN (99) dans l'interprétation où Jean est celui qui a pris la photo.

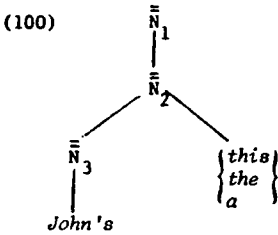


(99) *this picture of John's*

Cette structure présente certains désavantages :

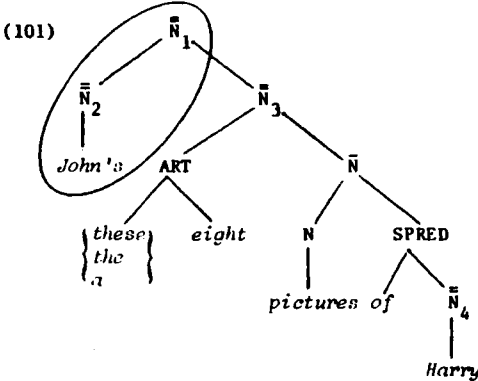
- la notion de sujet est difficile à définir ;
- il n'y a aucune relation syntaxique ou sémantique entre les deux constituants du DET (*John's this* ; *the big bear's this*).

Le sujet est plus facile à définir si DET est remplacé par \bar{N} dans (98), comme \bar{N} a remplacé DET lorsque DET ne dominait rien d'autre que *John's* (voir Jackendoff, 1974, p. 14 et suiv.) :



mais la substitution n'explique pas pourquoi tous les Mouvements de SN s'appliquent à \bar{N}_3 plutôt qu'à \bar{N}_2 sans violer A sur A et la décomposition de \bar{N}_2 a les mêmes désavantages que la décomposition de DET dans (98).

Considérons maintenant une troisième alternative, la structure (101) :



\bar{N}_2 est le seul SN qui puisse subir des postpositions ou recevoir des SN antéposés ; \bar{N}_2 et ART ne sont pas exhaustivement dominés par un même constituant - chacun d'entre eux sera associé à *pictures* séparément ; la relation sujet, encerclée dans (101), conserve sa définition par dominance immédiate, mais doit maintenant spécifier que seul le premier \bar{N} dominé par un autre \bar{N} peut être sujet⁶.

Dans (101), l'extraction du SPREP et de \bar{N}_4 est interdite par sous-jacence, et l'extraction de \bar{N}_1 et \bar{N}_2 peut être bloquée par une contrainte sur les spécificateurs et spécifiés, les premiers obéissant à la contrainte suggérée par Chomsky dans la note 10 de *Conditions on Transformations*, les seconds au principe qui interdit l'extraction d'un nom sans son déterminant.

Deux autres constructions refusent l'extraction du sujet :

- les constructions à *Tough-movement* ;
- les interrogatives indirectes et les propositions "circonstancielles".

Les constructions à *Tough-movement* bloquent l'extraction du sujet lorsque celui-ci est introduit par la préposition *for* (voir 82-84). Cette extraction peut être empêchée soit par une extension de la contrainte *for SN* aux transformations, soit par une version de la "*Complementiser Constraint on Variables*" de Bresnan (1976).

6. La nouvelle formulation est nécessaire si le sujet postposé de (i) a été placé à l'extérieur du SV

(i) ... *afin que soient révélées aux jurés ici même avant 5 heures les irrégularités du procès*

pour éviter que le sujet postposé et sa trace n'entrent en compétition dans la définition du sujet. Emonds propose que l'extraposition d'un sujet (toujours à l'intérieur de SV) soit suivie de l'insertion dans SV d'un SPREP, mais la quantité de noeuds à prévoir dans SV semble correspondre, dans le cas de (i), au nombre de noeuds qui pourraient figurer à l'extérieur de SV, ce qui affaiblit considérablement l'argument pour ce type de postposition du sujet.

L'impossibilité d'extraire un élément qui se trouve à la droite de *for SN* par Mouvement de SN est expliquée par la contrainte de supériorité :

(102) **the hard work is pleasant for the rich for poor immigrants to do*

la supériorité choisit le sujet de α , qu'une autre contrainte interdit d'extraire. Ainsi, aucun Mouvement de SN hors de α n'est permis à l'intérieur de α . L'extraction par Mt-Wh, néanmoins, est possible (voir Bresnan, 1976) puisque Mt-Wh ne s'applique pas d'une manière ambiguë.

(103) *the only hat which it bothers me [p for her to wear ___ is that old fedora]*

(104) *which films would it bother you [p for your daughter to see ___] ?*

Les topiques et les syntagmes susceptibles d'être clivés sont également marqués par un trait (Wh ou autre) qui les soustrait à la contrainte de supériorité.

Enfin, une alternative à la contrainte du sujet spécifié doit être trouvée pour justifier le jeu des extractions dans le troisième bloc de données que Chomsky traite avec CSS, les propositions circonstancielles et les interrogatives indirectes. Pour ces constructions, l'analyse que nous proposons ne fera pas exactement les mêmes prédictions que celles de Chomsky, parce que son traitement prévoit que l'extraction d'une interrogative indirecte produira une phrase moins acceptable que l'extraction d'une proposition circonstancielle, ce qui n'est pas le cas.

Selon Chomsky, la contrainte du sujet spécifié empêche, au deuxième cycle, les extractions par Mt-Wh d'un élément d'une subordonnée dont le COMP est plein.

(105) **quels crimes le FBI sait-il si résoudre ?*

(106) **what crimes does the FBI know whether to solve ?*⁷

(107) **quels livres Jean (ne sait-il (pas) à qui donner ?*

(108) **à qui Jean (ne) sait-il (pas) quels livres donner ?*

La phrase (109) fait exception à cette règle, malgré la contrainte.

(109) *quels crimes le FBI sait-il comment résoudre ?*

Il n'y a qu'une façon de dériver les phrases (106-109) sans violer la cyclicité stricte : au premier cycle, Mt-Wh s'applique à l'élément qui, dans la structure de surface, occupe le COMP de la subordonnée ; au deuxième cycle, Mt-Wh transporte le second élément Wh dans le COMP de la matrice en violant CSS ainsi que la contrainte de supériorité (le COMP d'une subordonnée est supérieur à tous les éléments de la proposition qu'il introduit : au deuxième cycle, la contrainte de supériorité choisirait l'élément Wh placé dans le COMP par l'application de Mt-Wh au premier cycle.

Bien que les intuitions varient, les phrases (107) et (108) ainsi que (110-113) sont acceptées par plusieurs locuteurs du français (et leur traduction anglaise par les locuteurs anglais)⁸.

(110) *quels livres Jean ne sait-il pas où acheter ?*

(111) *qu'est-ce que Jean ne sait pas comment réparer ?*

(112) *qu'est-ce que Jean se demande où jeter ?*

(113) *à qui Jean se demande-t-il quoi offrir ?*

Dans les circonstancielles infinitives et participiales, c'est encore, selon Chomsky, CSS qui est responsable de l'agrammaticalité

7. Les astérisques qui précèdent (106-108) reflètent les intuitions de Chomsky.

8. Certaines combinaisons sont moins heureuses que d'autres, sans raison apparente.

(1) ?**comment Jean ne sait-il pas quoi réparer ?*

- (114) **who did John make a fortune by cheating ?*
 (115) **qu'est-ce que Jean est mort en avalant ?*
 (116) **qu'est-ce que Jean est mort d'avoir avalé ?*

Considérons maintenant les phrases suivantes.

- (117) *these books, I know when to read*
 (118) *these books, I know where to look for ?*
 (119) **these books, I rode the bus while reading*
 (120) **these books, John went home after finding*

Il existe une différence marquée de degré de grammaticalité entre les interrogatives indirectes (107, 108, 110, 111, 112, 113, 117, 118) et les propositions circonstancielles (114, 115, 116, 119, 120) après une extraction : les premières sont acceptables ou légèrement marginales, les secondes sont agrammaticales. Les contraintes de Chomsky prévoient la hiérarchie inverse. CSS exclut les interrogatives en même temps que les circonstancielles : COMP est plein dans tous les cas, et la dérivation implique un saut par dessus le sujet spécifié. Les interrogatives indirectes, en plus, violent la contrainte de supériorité.

La contrainte de supériorité s'applique aux interrogatives indirectes parce que Mt-Wh est une transformation cyclique. Si cette option est maintenue, il faut soustraire les SN ou les SPREP qui se trouvent déjà dans COMP à la contrainte de supériorité et interdire le déplacement d'un COMP à Wh qui est rempli. Après ces modifications, les interrogatives indirectes ne violent plus que CSS.

Ceci est suffisant si les phrases (106-108) et (110-113) ont le même degré d'agrammaticalité. Mais il semble que les interrogatives indirectes sont nettement plus acceptables que les propositions circonstancielles après violation de CSS. La contrainte, qui n'explique pas cette différence, doit alors être remplacée.

Les propositions circonstancielles sont des flots. La contrainte (121), qui porte sur la nature du COMP qui introduit, entre autres, les propositions circonstancielles, interdira toutes les extractions.

- (121) Aucun élément ne peut être extrait d'une proposition dont le COMP contient du matériel lexical autre que celui d'un SN ou d'un SPREP.

La contrainte distingue les COMP qui sont pleins en structure profonde des COMP qui sont vides. Dans le cadre de cette hypothèse, si *for* est un COMP, la contrainte sera modifiée légèrement pour faire référence à différentes positions dans COMP. La co-occurrence de *for* et *in order* atteste que les deux éléments n'occupent pas la même position (*I came over in order for you to be reassured*).

L'introduction de cette contrainte dans la grammaire empêche les extractions dans les propositions circonstancielles ainsi que dans l'interrogation indirecte globale de (115) (question en oui/non), où *si* est dans COMP en structure profonde. La question de savoir si *whether* fait partie de COMP ou non en structure profonde reste ouverte (voir 106), mais notre hypothèse est compatible avec la position que lui attribue Emonds. La dérivation des autres interrogatives indirectes n'est bloquée par aucune contrainte, et (109) cesse d'être un cas à part. La marginalité de ces phrases pour certains locuteurs vient probablement de la réticence à traverser un COMP plein, hypothèse qui semble plus réaliste qu'un traitement par CSS : la violation de la contrainte du sujet spécifié produit toujours un désastre ; à ce titre, elle ne fournissait pas une explication naturelle à la marginalité de (110-113).

3. Les pronoms clitiques du français et le sujet spécifié

3.1 Pronoms clitiques I : l'analyse de Kayne

En français, les pronoms clitiques objets se placent généralement devant le verbe dont ils sont des arguments.

(122) *je croyais l'aimer*

(123)**je la croyais aimer*

Dans les constructions *faire V*, cependant, les pronoms qui se trouvent derrière cette séquence de verbes quittent la proposition dont ils faisaient partie en structure profonde et passent dans la matrice pour se cliticiser à *faire*.

(124) *Jean a fait [_Pson fils boire le vin]⁹*

(125) *Jean le lui a fait boire*

Mais tous les pronoms n'ont pas une liberté égale : dans (126), la cliticisation du pronom qui correspond à l'objet à *Marie* est impossible.

(126) *Jean a fait [_PPaul téléphoner à Marie]*

(127)**Jean le lui a fait téléphoner*

Les linguistes s'entendent généralement pour dire qu'il existe entre (124) et (125) une étape intermédiaire où le pronom qui correspond au syntagme *son fils* de (124) est précédé de la préposition *à* et placé derrière *le vin* ;

(128) *Jean a fait boire le vin à son fils*

entre (126) et (127), il existe également une étape dans la dérivation où l'ordre des éléments de (126) est le même que dans (128).

(129) *Jean a fait téléphoner Paul à Marie*

La cliticisation va donc s'appliquer à des séquences identiques tout en donnant des résultats différents. Les transformations, qui s'appliquent aveuglément à la séquence *faire V SN à SN*, sont incapables de distinguer (128) de (129), et par conséquent, (125) de

9. La structure profonde contient des pronoms et non des syntagmes nominaux avec un contenu lexical. Nous avons introduit un contenu lexical pour faciliter la compréhension des exemples.

(127). C'est ce qui vaut aux exemples (125) et (127) d'être au centre de la controverse qui entoure la cliticisation en français.

Une explication fonctionnelle peut rendre compte de la différence entre (125) et (127) : le syntagme *à son fils* de (128) est un ex-sujet tandis que le syntagme *à Marie* de (129) n'a jamais été sujet. On pourrait alors expliquer la différence entre les deux phrases en se référant à la fonction de structure profonde des deux syntagmes précédés de *à* et conclure qu'un sujet de structure profonde devenu objet se cliticise, mais qu'un objet indirect de structure profonde ne se cliticise pas. Mais cette solution doit être rejetée parce qu'elle ne rend pas compte de l'ambiguïté de (130),

(130) *Jean lui fera porter*

où *lui* représente soit celui qui a porté quelque chose (l'ex-sujet), soit celui à qui on a porté quelque chose (l'ex-objet indirect).

Kayne (1975) a montré qu'une version de CSS permettait de rendre compte du comportement de ces pronoms clitiques et aussi de vérifier le statut privilégié du sujet dans la contrainte.

Le cas des exemples (122) et (123) est immédiatement réglé si l'on fait appel à CSS. Lorsqu'on tente d'appliquer la cliticisation à la structure sous-jacente à (122), c'est-à-dire (131).

(131) *je croyais* [_p PRO *aimer elle*]
 X Z Y

le sujet spécifié Z empêche l'antéposition de Y devant *croire*.

Les constructions en *faire V* subissent avant la cliticisation l'une des deux transformations suivantes :

- FI (faire infinitif) : FI place le verbe de la subordonnée accompagné de son objet direct dans la matrice. Si le verbe n'a pas d'objet direct, la transformation ne déplace que le verbe. Lorsque cette opération a été effectuée, la préposition *à* apparaît devant le second de deux SN non prépositionnels qui se suivent :

Appliquée à (136), FI dérive la structure (138),

(138) *Jean fera porter les bagages* [_pà sa femme à quelqu'un]
Z

structure à partir de laquelle *les bagages* et le sujet spécifié à sa femme peuvent être cliticisés pour donner la première interprétation de (130). Appliquée à (137), FP dérive la structure (139) (FI, appliquée à (137), ne produit pas une structure dont on pourrait dériver (130)).

(139) *Jean a fait porter* [_ples bagages à sa femme par quelqu'un]

Le sujet spécifié Z *quelqu'un* (Z = 0 si *par quelqu'un* est sous SV) ne précède ni *les bagages*, ni *à sa femme*, et la cliticisation dérive la deuxième interprétation de (130). Dans la phrase (135), *sa femme* ne peut être que celle à qui l'on porte les bagages et *lui* ne peut être que le porteur. À l'image de (130), deux structures profondes pourraient être invoquées : (140) et (141).

(140) *Jean a fait* [_pson fils porter les bagages à sa femme]

(141) *Jean a fait* [_psa femme porter les bagages à son fils]

L'application de FI dériverait (142) et (143) ;

(142) *Jean a fait porter les bagages* [_pà son fils à sa femme]
Z

(143) *Jean a fait porter les bagages* [_pà sa femme à son fils]
Z

à son fils peut être cliticisé dans (142), mais CSS en bloque la cliticisation dans (143). Ainsi la phrase (143) est impossible à dériver de (141).

L'analyse de Kayne présente trois désavantages :

- a) FI et FP, qui précèdent la cliticisation, violent elles-mêmes CSS ;
- b) elle n'admet pas les traces ;
- c) elle ne rend pas compte des pronoms *en* et *y*.

FI viole la contrainte du sujet spécifié en plaçant le verbe de la subordonnée dans la matrice. L'absence de traces découle de l'application de FP. Dans un système à traces, la phrase (146) serait agrammaticale :

- (144) *Jean a fait* _p *son fils porter les bagages à sa femme*
 (145) *Jean a fait porter* _p *t Les bagages à sa femme par son fils*
 (146) *Jean les lui a fait porter par son fils*

la trace de l'ex-sujet *son fils* interdirait la cliticisation de l'accusatif et du datif. Enfin, l'analyse de Kayne ne rend pas compte de tous les clitiques. Kayne remarque que l'antéposition des pronoms *en* et *y* viole la contrainte du sujet spécifié dans les phrases (147) et (148).

- (147) *Jean en croit* [_p *Paul capable* ___]
 (148) *Jean y fait aller* [_p *Paul* ___]

Devant cette double violation, Kayne introduit dans CSS la sous-condition "X est un contrôleur possible", que Chomsky avait proposée pour que *Tough-movement* (Mouvement de SN) échappe à CSS malgré le sujet spécifié PRO¹⁰. La contrainte se lit alors comme suit :

10. La modification à la contrainte a été introduite pour rendre compte de la différence entre (ii), où CSS s'applique, et (iii), où CSS ne s'applique pas, bien que la subordonnée ait un sujet spécifié (PRO).

- (i) *it is pleasant for the rich* [_p *for poor immigrants to do the hard work*]
 (ii) **the hard work is pleasant for the rich for poor immigrants to do*
 (iii) *it is pleasant for the rich* [_p *COMP PRO to do the hard work*]
 (iv) *the hard work is pleasant for the rich to do*

La sous-condition "X est un contrôleur possible" empêche CSS de s'appliquer à (iii) (X=it). Cependant, l'intégration de la sous-condition à la contrainte fait tomber les interdictions sur l'extraction par *Mt-Wh* qui est attribuée à CSS. ...

(149) *No rule can involve X, Y in the structure*

... X ... [_α ... Z ... -WYV]

where Z is the subject of WYV and is not controlled by a category containing X, where the minimal major category containing X is a possible controller.

FI ne viole pas la contrainte du sujet spécifié ainsi augmentée puisque V n'est pas un contrôleur possible¹¹. Quant au déplacement de *en* et *y*, il ne viole pas non plus la contrainte à condition que X corresponde à la position qu'occupera le clitique (et non au verbe) : si X était V, la condition serait inopérante dans tous les déplacements de clitics. Le fait que *en* et *y* échappent à la contrainte sera lié à l'absence de SPREP contrôleurs.

La sous-condition "X est un contrôleur possible" rend la contrainte du sujet spécifié inopérante dans l'antéposition de *en* et *y*. La grammaticalité des phrases (150), (151) et (152), que la contrainte excluait si elle s'appliquait, semble appuyer cette sous-condition.

(150) *Jean y fait aller Paul*

(151) *Jean en fait revenir Paul*

(152) *Jean en croit Paul capable*

Mais les exemples (153-160) ne vont pas dans le même sens.

(153)**Jean y laisse Paul aller*

(154) *Jean laisse Paul y aller*

(155)**Jean y laisse Paul retourner*

(156) *Jean laisse Paul y retourner*

10. ... (v) **qui Jean s'est-il enrichi en trompant ?*
 (vi) **where did John make a fortune by living ?*
 ainsi que l'interdiction de remplacer *it* par *the cat* dans (vii),
 (vii) *it seems _p the dog to have bitten the cat*
 si bien que Chomsky choisit de retirer la sous-condition et de chercher ailleurs une explication pour les phrases (i-iv).
11. Voir Kayne (1975), p. 238, note 55.

(157)**Jean en voit Paul demander*

(158) *Jean voit Paul en demander*

(159)**Jean y voit Paul parvenir*

(160) *Jean voit Paul y parvenir*

Du moins en ce qui concerne les constructions *faire* (et *laisser*) la comparaison entre les phrases qui permettent la cliticisation de *en* et *y* au verbe de la matrice et les phrases qui l'interdisent montre que la cliticisation des SPREP est, comme l'a démontré Kayne, directement reliée à l'application de FI. Elle montre également que CSS est incapable de distinguer une construction qui a subi FI d'une construction qui ne l'a pas subie. Aussi, la contrainte du sujet spécifié perd pour les PRO-SPREP (*en* et *y*) ce qu'elle gagnait pour les PRO-SN.

3.2 *Pronoms clitiques II : hypothèse de règlement*

Dans *Qu'est-ce qu'un sujet spécifié ?*, Rouveret fournit un argument en faveur de l'émondage de P dans les constructions qui ont subi FI. La discussion porte sur les exemples suivants :

(161) *Pierre et Jean ont fait parler Marie respectivement à Louis et à Julie*

(162)**Pierre et Jean permettent à Marie d'aller respectivement à Paris et à Rome*

La règle IR (règle d'interprétation de *respectivement*), qui attribue le caractère "non joint" à *Pierre et Jean* est bloquée par CSS dans (162) sans l'être dans (161). Rouveret en conclut que IR traite (161) et les autres constructions qui ont subi FI comme des phrases simples et propose l'émondage de P dans les propositions où le verbe a disparu.

Il s'inquiète néanmoins du statut de (163),

(163)**Pierre lui a fait parler Marie*

où FI s'est appliquée et que l'émondage de P soustrairait à CSS.

Outre le comportement de *respectivement*, RI vient appuyer la solution de l'émondage. Si FI et FP déclenchent l'émondage de P, RI n'est plus bloquée par CSS (conservée dans la composante sémantique) ; la règle s'applique et explique l'agrammaticalité de (165-166) s'il y a des traces, et de (168-169) s'il n'y a pas de traces.

(164) nous ferons présenter t à elle (par quelqu'un)

(165)*nous vous ferons présenter t à moi (par quelqu'un)

(166)*je vous ferai présenter t à nous (par quelqu'un)

Sans émondage mais avec traces, la trace du sujet interdit l'application de RI dans (165) et (166). Dans un système sans traces, RI sera bloquée par CSS dans (168) et (169) à moins qu'il n'y ait eu émondage de P.

(167) vous laisserez parler Paul à elle

(168)*vous laisserez parler Paul à toi

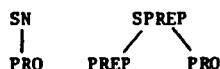
(169)*tu laisseras parler Paul à vous

Les phrases (167-169) violent elles-mêmes le caractère obligatoire de Placement de clitiques, mais (167) (le pronom y est accentué) demeure plus acceptable que (168) et (169).

Nous supposons donc que dans les constructions *faire V*, le noeud P a été émondé après FI ou FP. La contrainte du sujet spécifié ne s'applique plus à la cliticisation dans ces constructions.

Si nous acceptons également la distinction de Kayne entre les PRO dominés par des SN (*le, la, les, lui, leur*) et les PRO dominés par des SPREP¹² (*en* et *y*), la cliticisation ne peut s'accommoder d'une description structurale qui mentionne seulement l'élément PRO. La catégorie qui domine PRO doit être indiquée dans la transformation.

12. Où SN et SPREP dominent directement PRO :



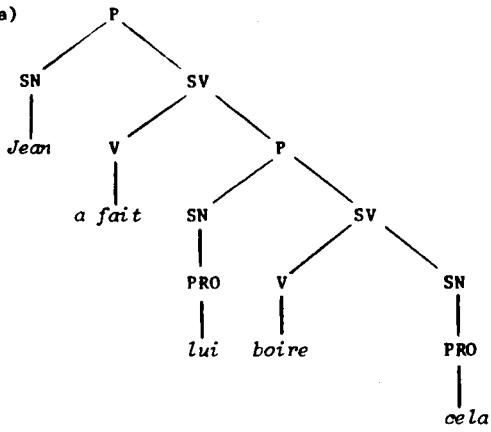
Cependant, si SN et SPREP figurent dans la description structurale de la cliticisation, PRO ne doit pas en faire partie (interdiction de nommer à la fois les pères et les fils). Il n'y a alors aucun moyen d'isoler les SN et les SPREP qui dominent effectivement des PRO : tous les SN et SPREP doivent être considérés. Par ailleurs, il est impossible d'appliquer la cliticisation aux SN et SPREP eux-mêmes sans violer le caractère obligatoire de PL-CL ou empêcher la dérivation des séquences SVO. L'opération comprend donc plus d'une étape.

À la lumière des remarques qui précèdent, nous proposons la dérivation suivante :

- en premier lieu, tous les SN et SPREP sont considérés : une première transformation choisit parmi les SN et parmi les SPREP ceux qui sont susceptibles de subir PL-CL et leur attribue le trait [+CL] ;
- en deuxième lieu, le trait est transmis par "percolation" aux PRO eux-mêmes (toutes les règles de percolation font appel aux noeuds dominants et dominés). Lorsqu'il n'y a pas de PRO sous SN ou SPREP, le trait est éliminé ;
- la cliticisation s'applique ensuite à tous les PRO qui ont le trait [+CL], obligatoirement.

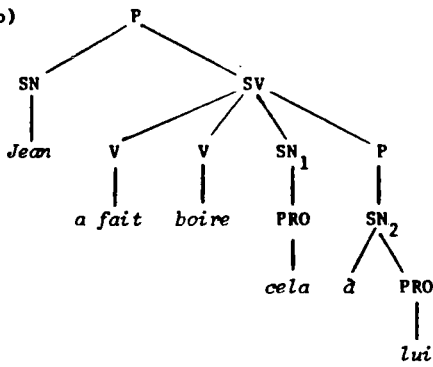
Dans le cadre de cette dérivation, les constructions en *faire* V et *laisser* V sont soumises à l'attribution du trait [+CL] après FI et l'émondage, c'est-à-dire aux structures c) des exemples suivants.

(170)a)

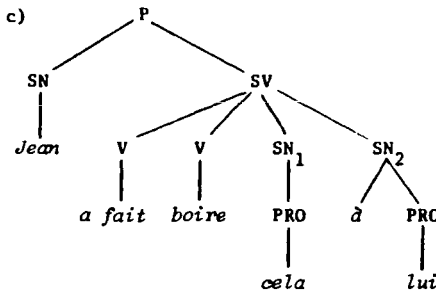


FI (Ā-INS)

b)



ÉMONDAGE



Les deux SN qui dominent PRO reçoivent le trait [+CL]. PL-CL s'appliquera ensuite et les déplacera tous les deux pour dériver (125).

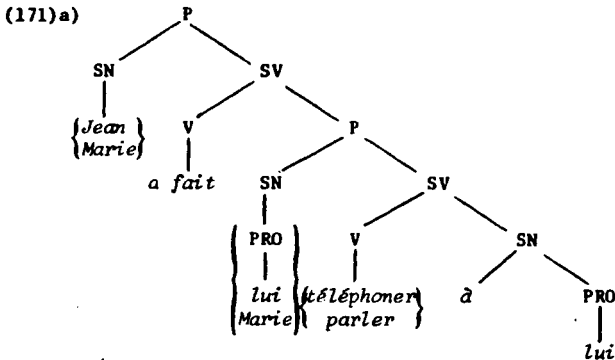
(125) *Jean le lui a fait boire*

Sans l'émondage (voir 170 b), la contrainte de supériorité n'aurait permis que la cliticisation de SN₁.

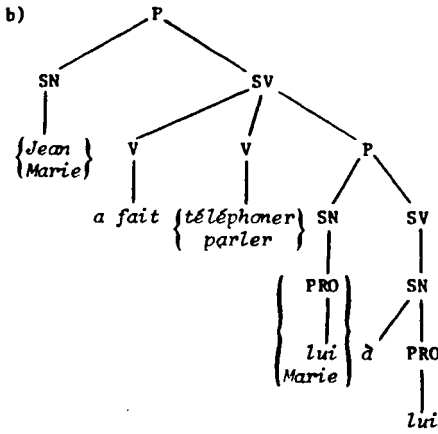
La structure (171) est sous-jacente aux phrases agrammaticales (127) et (163).

(127) **Jean le lui a fait téléphoner*

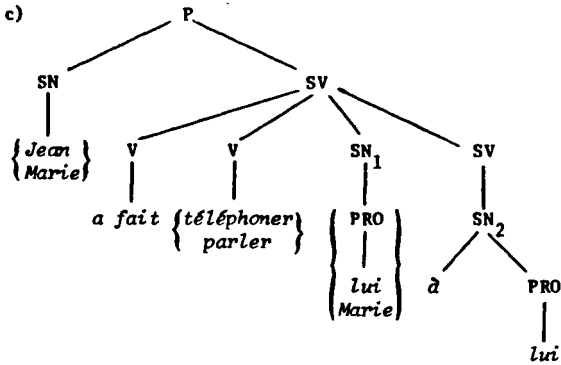
(163) **Pierre lui a fait parler Marie*



FI (À-INS)



ÉMONDAGE

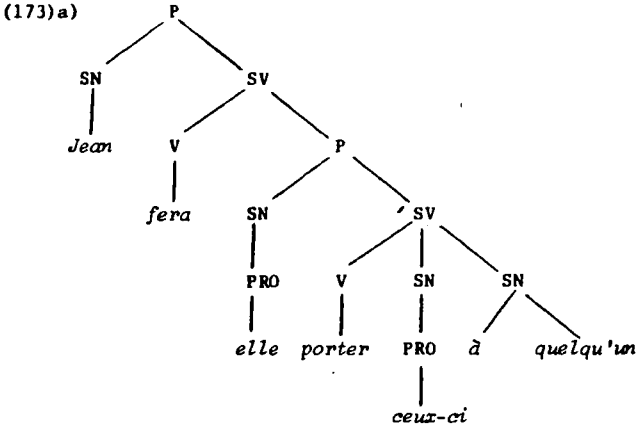


Dans (171 c), la contrainte de supériorité empêche l'attribution du trait [+CL] à SN₂ ; SN₁ devient le seul candidat possible à la cliticisation. PL-CL s'appliquera au PRO qui est dominé par SN₁ et dérivera (172) ;

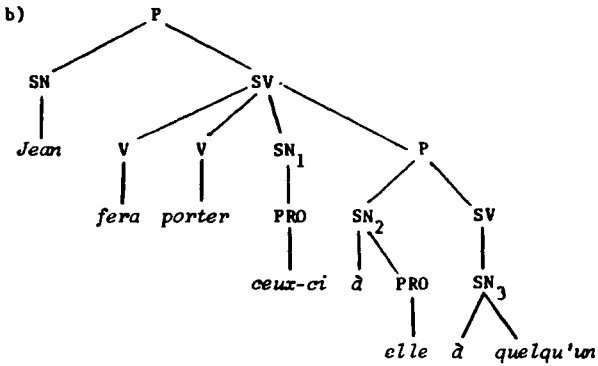
(172) *Jean l'a fait téléphoner (à Paul)*

la transformation ne déplacera pas *Marie*, qui n'est pas un PRO. Les phrases agrammaticales (127) et (163) ne seront jamais dérivées.

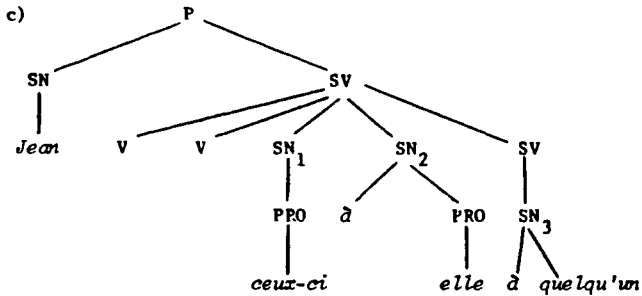
Les deux interprétations de la phrase (130) seront dérivées. La première interprétation correspond à la dérivation (173).



FI (A-INS)



ÉMONDAGE



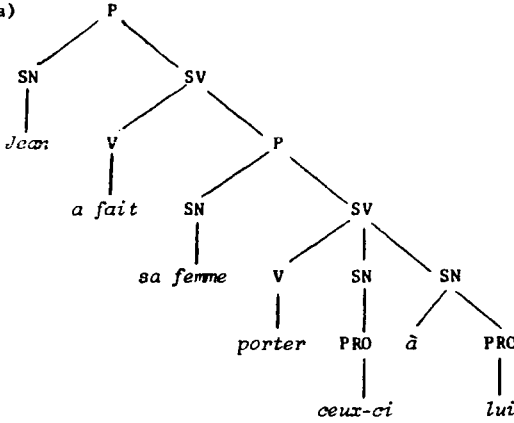
Comme dans (170), l'émondage a placé SN₁ et SN₂ au même niveau et les deux SN sont susceptibles d'être clitiques. SN₃, par contre, est exclu. Dans la seconde interprétation de (130), dérivée de (137), l'objet direct et le datif restent au même niveau à toutes les étapes de la dérivation puisque FP ne déplace pas l'objet direct. Les deux SN qui dominent PRO sont donc éligibles à PL-CL.

La phrase (135), par contre, n'a qu'une interprétation

(135) *Jean les lui a fait porter à sa femme*

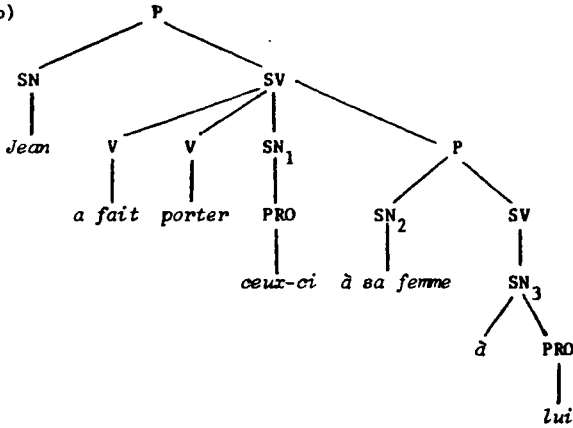
et la dérivation suit le même cheminement que (170) : le sujet et l'objet de *porter* se retrouvent au même niveau après l'émondage. L'interprétation où le syntagme *sa femme* est sujet et *lui* objet indirect est exclue par la contrainte de supériorité après FI.

(174)a)



FI (Ā-INS)

b)



Les phrases où CSS était nécessaire sont ainsi expliquées sans faire appel à la contrainte.

La montée de *en* et *y* dans les constructions *faire V* dépend également de l'application de FI. Les pronoms montent dans (150)

et (151), mais restent attachés au verbe de la subordonnée dans (154), (156), (158) et (160). La contrainte du sujet spécifié n'arrivait pas à distinguer ces deux structures puisque, dans les deux cas, le sujet spécifié était présent et l'élément à déplacer se trouvait à sa droite. L'émondage du P de la subordonnée, qui ne modifie pas la séquence des éléments mais leur hiérarchie, n'est d'aucun secours ici : l'opération a comme effet de placer un ex-sujet au même niveau que les objets de la matrice, ce qui n'apporte rien aux constructions à l'étude, vu l'absence de syntagmes prépositionnels sujets.

Une des caractéristiques qui permet de distinguer les constructions qui ont été soumises à FI et les constructions qui ne l'ont pas été est l'absence d'un SN, d'un PRO ou d'une trace entre le verbe de la matrice et le verbe de l'ex-subordonnée : FI crée toujours des noeuds V adjacents. Si la cliticisation est formulée de façon à interdire le rattachement au premier de deux verbes séparés par un SN, un PRO ou une trace, la différence entre (150-151) et (154, 156, 158, 160) est établie. Cette condition empêche également les PRO-SN de passer dans une proposition supérieure dans la phrase (132) et, d'une manière générale, dans les constructions qui ne permettent ni FI, ni FP. Notons que les phrases qui ne subissent pas FI et bloquent la montée de *en* et *y* laissent monter le clitique sujet.

(175) *Jean le laisse y aller*

(176) *Jean le laisse y retourner*

(177) *Jean le voit en demander*

(178) *Jean le voit y parvenir*

L'antéposition du sujet ne traverse qu'un verbe alors que l'antéposition de *en* et *y* au verbe de la matrice tenterait de traverser deux verbes séparés par un SN.

En empêchant le pronom de sauter par dessus deux V si ces V sont séparés par un SN, un PRO ou une trace, P1-C1 ne rend pas compte, à première vue, des constructions *croire P*, où *en* et *y* se cliticisent à *croire* comme le sujet de la proposition enchâssée.

(179) *Jean croit Paul capable de manger son chapeau*

(180) *Jean l'en croit capable*

(181) *Jean croit Paul aimé de Marie*

(182) *Jean l'en croit aimé*

Le placement des clitiques avec *croire* dépend en fait de la présence et de la position de *être*, jamais de l'adjectif ou du participe, qui n'entrent pas dans le calcul des deux V.

(183) *Jean croit en être aimé*

(184)**Jean en croit être aimé*

Seuls les verbes conjugués et les infinitifs sont pertinents à la cliticisation.

En faisant appel à l'émondage après FI et FP et à la contiguïté des noeuds V lorsqu'un clitique se rattache au premier de deux V, la dérivation des clitiques se fait sans la contrainte du sujet spécifié. L'élimination de la contrainte du sujet spécifié en syntaxe supprime du même coup les désavantages de l'analyse de Kayne :

- FI et FP peuvent s'appliquer sans violer quoi que ce soit ;
- l'analyse est compatible avec les traces (la trace laissée par FP cesse d'être pertinente après FI et l'émondage : elle ne se situe pas entre les deux verbes) ;
- le déplacement de *en* et *y* peut être expliqué.

Dans les deux sections qui précèdent, nous avons vu que si la contrainte du sujet spécifié régissait correctement l'application de certaines transformations, sa nécessité reposait sur un ensemble

très restreint de données. De plus, quelle que soit la formulation que l'on donne à la contrainte, elle est incapable de rendre compte des pronoms clitiques du français. Bien que les solutions de remplacement que nous avons proposées soient incomplètes et probablement erronées (l'analyse des SN à sujets, en particulier, nous semble très faible), l'impasse dans laquelle se trouve la contrainte du sujet spécifié pour expliquer les extractions est réelle.

Dans la première section, nous avons fourni des arguments pour limiter la contrainte du sujet aux transformations d'extraction. En réaffectant également CSS à la composante sémantique exclusivement, plusieurs des difficultés qu'elle soulevait disparaissent.

Judith Mc A'Nulty
Université du Québec à Montréal

RÉFÉRENCES

- BRESNAN, Joan (1976), "Variables in the theory of transformations", à paraître dans A. Akmajian, P. Culicover et T. Wasow (1977).
- CHOMSKY, Noam (1970), "Remarks on nominalization", dans R. Jacobs et P. Rosenbaum, *Readings in English Transformational Grammar*, Waltham (Mass.), Ginn-Blaisdell.
- (1973), "Conditions on transformations", dans S. Anderson et P. Kiparsky, *A Festschrift for Morris Halle*, New York, Holt, Rinehart & Winston, p. 232-286.
 - (1976), "On Wh-Movement", à paraître dans A. Akmajian, P. Culicover et T. Wasow (1977).
- EMONDS, Joseph (1976), *A Transformational Approach to English Syntax*, New York, Academic Press.
- JACKENDOFF, Ray S. (1974), *An Introduction to the X Convention*, à paraître dans "Linguistic Series Monograph", M.I.T. Press, (1977).
- KAYNE, Richard S. (1975), *French Syntax*, Cambridge (Mass.), M.I.T. Press.
- ROUVERET, Alain (1976), *Qu'est-ce qu'un sujet spécifié ?*, photocopié.